

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2024 a été voté le 02/04/2024 par le Conseil Municipal afin de respecter la date fixée par les services de l'État. Ce budget a été établi en fonctionnement sur la base des réalisations de 2023 afin de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et en investissement de terminer les réalisations en cours mais aussi d'engager de nouveaux programmes de travaux ;

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement structurent le budget de la collectivité

- D'un côté, la section de Fonctionnement (gestion des affaires courantes) ;
- De l'autre, la section d'Investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Fonctionnement

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, sur la taxe d'habitation, réinstaurée à compter de 2023 augmentent de 5% et sont les suivants :

	Taux voté	Produits estimés par le Conseil Municipal
Foncier bâti	46.99 %	554 453 €
Foncier non bâti	54.45 %	7 024 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.42 %	20 866 €
		Produit fiscal attendu 582 343 €

L'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement (1 255 095 €) et celui des dépenses réelles de fonctionnement y compris intérêts de la dette et frais de personnel (1 091 364 €), soit 163 731 € constitue l'auto financement, c'est-à-dire le CAF (capacité d'autofinancement de la commune)

Le niveau d'endettement de la collectivité est faible (voir le tableau évolution de la dette sur le restant dû ci-joint).

L'annuité 2024 est de 51 010.40 € décliné comme suit :

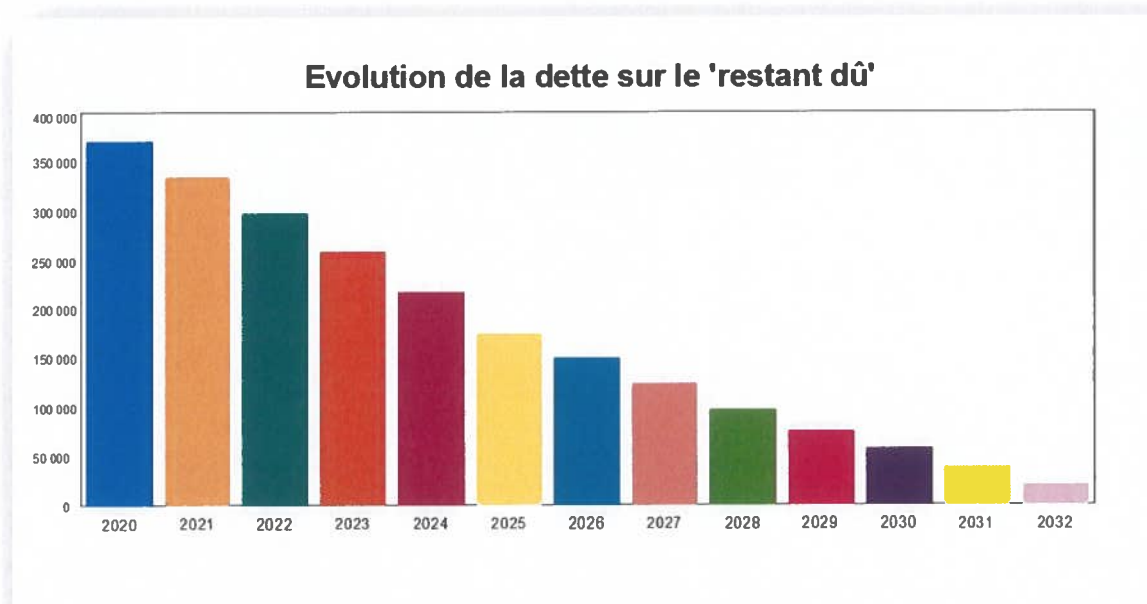
- Intérêts : 10 007.29 €
- Capital : 41 003.11 €

Le capital restant dû s'élève à 216 462.97 €

Historique de la dette

La collectivité a contracté 3 emprunts :

Année	Objet	Montant emprunté
1994	Construction maison de retraite (transformée depuis en unité Alzheimer)	373 756,05 €
2005	Construction groupe scolaire École élémentaire	185 000,00 €
2012	Extension école maternelle Cantine scolaire	270 613,00 €



Investissements de 2024

La commune poursuit la restauration de ses bâtiments communaux (Mairie, Presbytère, Bibliothèque...), la végétalisation du village, la poursuite de la restauration des murs en pierres sèches, des travaux de voirie (RD 32, rue Neuve...), l'installation de toilettes publiques, le passage de l'éclairage public en LED,....

Le compte 021 « virement de la section fonctionnement » 1 395 388.23 € contribue à équilibrer le budget d'investissement ainsi que les dotations de l'État (TA+FCTVA) 62 815 €.

La poursuite des projets se maintient tout en sachant qu'il faut rester vigilant en raison d'un contexte restreint et incertain des financements publics.

Fait à Viols le Fort, le 02/04/2024

La Maire

Anne DURAND

